



SOCIETE CIVILE DU SUD KIVU

Bureau de Coordination Provinciale
B.P : 43 Bukavu
Tél. : +243824736125 / +243994541218
E-Mail : societecivilesk@gmail.com
République Démocratique du Congo



GRUPE DE TRAVAIL THEMATIQUE MINES ET RESSOURCES NATURELLES

DECLARATION DES ORGANISATIONS MEMBRES DU GROUPE THEMATIQUE MINES ET RESSOURCES NATURELLES DE LA SOCIETE CIVILE DU SUD-KIVU RELATIVE AUX MULTIPLES ABUS DU MINISTRE PROVINCIAL DES MINES DU SUD-KIVU

Les Organisations membres du Groupe Thématique Mines et Ressources Naturelles de la Société Civile du Sud-Kivu, suivent avec une attention particulière toutes les compromissions observées dans la gestion du secteur minier en Province du Sud-Kivu, depuis la nomination et l'installation du Ministre Provincial des Mines.

Conscients du rôle dévolu à la Société Civile comme partie prenante à la gestion de la chose publique et son rôle important quant au monitoring des violations des droits humains dans les activités Minières au Sud-Kivu .

Prenons nos responsabilités devant l'opinion tant nationale qu'internationale et déclarons ce dont la teneur suit :

1. De la gestion de Basket Fund

Les membres du Groupe Thématique Mines constatent avec amertume et désolation que le Ministre provincial voudrait affecter ces fonds pour pourvoir à ses besoins privés. Les prix que subissent les organisations suite au refus de sa sollicitation ont comme corollaires les menaces, les injures et les intimidations.

Et pourtant le Manuel des procédures de la gestion du fond de développement communautaire, prévoit que 75% de ces fonds doivent servir au développement des milieux de provenance des minerais, tandis que 25% sont affectés pour le fonctionnement du Comité Provincial de Suivi des activités minières en Province et l'appui aux missions de qualification des sites miniers. Ces fonds n'ont rien à voir avec le fonctionnement du Cabinet du Ministre Provincial des mines, alors que le budget du Gouvernement Provincial prévoit une dotation des frais de fonctionnement de tous les Ministères.

La position des membres du Groupe Thématique Mines reste la même, c'est de voir les 75 % prévus pour le développement local soient mis à la disposition des communautés riveraines des sites miniers pour la réalisation des projets sociaux. Encore que la Société Civile demande une renégociation sur la clé de répartition de ce fonds.

2. Du rapport « LA RIVIERE D'OR » de l'Organisation Global Witness sur l'exploitation illégale de l'Or à Shabunda.

Les Organisations membres du Groupe Thématique Mines de la Société Civile ont suivi avec attention, la publication de ce rapport qu'elles trouvent cohérent, par le fait qu'il n'a fait que révéler les abus liés aux violations des droits humains que la Société Civile du Sud-Kivu a toujours décrié. Elles prennent acte de ce rapport qu'elle s'approprie. Elles apportent leur soutien indéfectible à la population meurtrie par ces crimes économiques et des conflits armés interminables vécus depuis des décennies.

Les Organisations membres du Groupe Thématique Mines Société Civile prie au Gouvernement de prendre en considération les éléments contenus dans ce rapport et d'initier des poursuites judiciaires contre les présumés auteurs de ces crimes économiques ainsi que leurs complices.

Elle fustige avec insistance, la carte que joue un des membres du Cabinet du Ministre Provincial des Mines qui est en même temps Conseiller juridique de l'entreprise incriminée dans le rapport de Global Witness, sur l'exploitation de l'or à Shabunda. La communauté de Shabunda a le plein droit de réclamer une contre partie des ressources exploitées dans son entité selon les prescrits de la législation Minière.

3. De la collaboration entre les Ministère Provincial des Mines et les partenaires locaux, nationaux et internationaux

Le Groupe Thématique Mines de la Société Civile du Sud-Kivu constate malheureusement des dérives de la part du Ministre Provincial des Mines. Il note que les efforts qui ont été consentis par les Partenaires Techniques et Financiers, le Gouvernement national et la Société Civile, risquent d'être anéantis.

Il sied de rappeler que la récente note circulaire du Ministre¹ exigeant aux organisations non gouvernementales nationales, l'autorisation préalable du Ministre provincial des mines avant toute descente dans les sites miniers est sans fondement.

Le Groupe Thématique Mines de la Société Civile ne se sent pas concerné par cette note circulaire, une démarche qui n'engage que son auteur et n'est rien d'autre, qu'une violation flagrante de la Constitution de la République, du Code minier, de la Déclaration de Paris, la Déclaration de Cotonou et l'Acte d'engagement signé par le Gouvernement, la Société Civile et le secteur privé.

Le Groupe Thématique Mines de la Société Civile constate que le Ministre Provincial des Mines déclenche un bras de fer tout simplement que les Organisations n'ont pas adhéré à la satisfaction des intérêts égoïstes du Ministre de tutelle. Ce dernier semble ignorer que les communautés riveraines des sites miniers, les coopératives minières sont des composantes de la Société Civile bien qu'encadrés par les Organisations non gouvernementales nationales et internationales. Interdire à ces dernières de ne pas visiter les sites miniers sans autorisation préalable du Ministre Provincial des Mines, « c'est demander au poisson de ne pas entrer dans l'eau sans autorisation ». C'est qui est impossible.

¹ note circulaire N°01/CAB/MINI-PRO/SK/2016 A L'ATTENTION DES SERVICES SOUS TUTELLE DU MINISTERE PROVINCIAL DES MINES DU SUD-KIVU

Le Groupe Thématique Mines note avec satisfaction l'implication des partenaires nationaux et internationaux en collaboration avec le Gouvernement national dans la certification des sites miniers conformément aux normes de la CIRGL, au Guide de l'OCDE et au Manuel de traçabilité des minerais.

Ces multiples efforts ont comme dividendes : L'accroissement du budget du Gouvernement provincial, la maîtrise des statistiques de production et d'exportation, la lutte contre les crimes économiques, ...

4. De l'affectation de la Police des Mines aux entités de traitement des minerais

Selon les sources proches du Ministre, celui-ci a l'intention d'affecter les éléments de la Police des mines auprès des entités de traitement et comptoirs. Le Groupe thématique Mine de la Société Civile se demande de l'opportunité d'une telle action pendant qu'à sa connaissance les entités de traitement et comptoirs n'ont jamais exprimé ce besoin. Notre source renseigne que ces policiers doivent être pris en charge par les entités de traitement et les comptoirs, ce qui va impacter sur le coût de production des minerais et au finish, ce sont les exploitants artisanaux qui en amont de la chaîne, payent les conséquences.

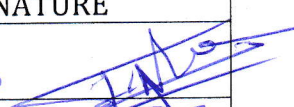
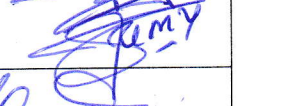
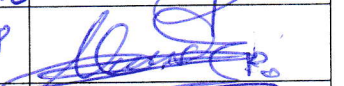

Eu égard à ce qui précède, les Organisations membres du Groupe Thématique Mines de la Société civile du Sud-Kivu, suspendent leur collaboration avec l'actuel Ministre Provincial des Mines jusqu'à l'annulation de la note circulaire exigeant l'autorisation préalable du Ministère pour accéder aux sites miniers et la clarification de la gestion du musée géologique.

Et demandent à son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Sud-Kivu, de prendre des dispositions utiles pour que le Ministre Provincial des Mines s'amende, faute de quoi les Organisations de la Société Civile vont déclencher des actions citoyennes de grande envergure.

Encouragent les Partenaires Techniques et Financiers de poursuivre leur accompagnement en faveur des communautés riveraines et de continuer à lutter pour que les minerais congolais cessent d'être une source des conflits, mais pour le développement local via l'amélioration des conditions de vie de ces communautés, et les prie de ne pas tenir compte de la fameuse note circulaire qualifiée d'arbitraire.

Fait à Bukavu le 20 Juillet 2016

Liste des signataires

N°	NOMS ET POSTNOMS	ORGANISATION	CONTACTS	SIGNATURE
01	Fernando NKANA	FSH	0815134430	
02	KASINDI REMY	CRESA	0994186150	
03	ERIC KAJEMBA	OGP	0994541218	
04	Roual KITUNGANI	JURHO POOR TUI	0815690315	

05	Jules M. PALUKU	MAX IMPACT	0853625904	Handwritten signature
06	I. Eric IWABAGUMA	I. GEARB	0840602735	Handwritten signature
07	Vedicien DUBONERA	GAMISK	840264708	Handwritten signature
08	Hénri MUKOSA	SOLIDARITE PAYSANNE	099483290	Handwritten signature
09	Mugeli CHAMUMAMI	UMFI	08370863	Handwritten signature
10	Hortense MIGABO	BCSC/SK	0992589075	Handwritten signature
11	Serge NADIRA	GENADEP/KIVU	899776703	Handwritten signature
12	Mardene BABWINE	BEST	085364340	Handwritten signature
13	Bienvenu MULLINDWA	Aprodeped	0995232470	Handwritten signature
14	Delphin LUNANGA	ACADHORA	0999424401	Handwritten signature
15	Téléphone NWEWITO	^{ORP} CJSP/BKV	0994021224	Handwritten signature
16	Gustave BAFAKUWERA	CRONGD/SK	0997182692	Handwritten signature
17				
18				
19				
20				
21				